



Un agenda européen pour la Culture à l'échelle mondiale – plus que de la rhétorique ?

En Novembre 2007 les ministres européens de la Culture (Conseil Culturel) se sont mis d'accord sur un «agenda européen pour la culture» suite au communiqué sur «un agenda européen pour la culture dans le cadre de la mondialisation» publié par la Commission européenne en mai 2007. Le Conseil européen de la musique (CEM) a pris une part active dans le processus de consultation qui a précédé ce communiqué. Ce processus a déjà souligné le rôle important de la société civile, renforcé par le Conseil Culturel en invitant différentes parties prenantes à établir entre elles un dialogue structuré. Le CEM accueille chaleureusement le nouvel «agenda pour la Culture» et se réjouit de participer à ce dialogue structuré.

Historique – le Communiqué

Avec le Traité d'Amsterdam, la culture a été reconnue comme faisant partie des activités de l'Union Européenne. L'article 151 déclare que «La Communauté prendra en compte les aspects culturels dans ses actions [...] en particulier afin de respecter et de promouvoir la diversité de ses cultures.»

Le Conseil européen de la musique approuve fortement l'adoption de l'«agenda européen pour la Culture» par le Conseil Culturel et son intention de renforcer l'approche culturelle dans tous les domaines politiques de l'UE et des pays membres de l'UE dans le sens d'une «intégration de la culture dans la vie de tous les jours».

Le Conseil Culturel approuve les trois objectifs principaux proposés dans le communiqué et ayant pour but de former une stratégie culturelle commune pour les institutions européennes, les pays membres et le secteur culturel et créatif:

- la promotion de la diversité culturelle et du dialogue interculturel;
- la promotion de la culture en tant que catalyseur de créativité dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne pour le développement, l'emploi, l'innovation et la compétitivité;
- la promotion de la culture comme élément vital dans les relations internationales de l'Union.

Méthodes de travail: dialogue structuré et méthode ouverte de coordination

On s'attend à ce que l'intention d'établir de nouveaux partenariats et de nouvelles formes de communication soit tout particulièrement bien accueillie. Parmi les partenaires, appelés également 'parties prenantes', se trouvent la Commission, les pays membres, le Parlement Européen et la société civile. L'objectif de ces nouveaux partenariats sera de développer encore davantage le dialogue avec le secteur culturel dans un «dialogue structuré» à tous les niveaux (local, régional, national et européen). Une première étape pour ouvrir le «dialogue structuré» est la mise en place par l'UE d'un «forum culturel» biennal, qui a déjà donné lieu à une première réunion à Lisbonne en Septembre 2007.

F

WORLD-CLASS

WORLD-CLASS Destination! Venues! Experience!

Choral Event!

In 2009, one year before the world's biggest sporting event comes to Vancouver, we welcome 500 children and youth from around the globe to our world-class, non-competitive choral event. **Shouldn't your treble or changed-voice youth choir be here?**

We'll feature superb, engaging guest conductors – Francesco Núñez and Adam Con – and inspiring guest artists, a top learning and rehearsal venue, and as the entire planet is about to discover, a spectacular destination with excellent performance venues and opportunities!

Register now at www.coastalsoundfestival.com or info@coastalsoundfestival.com

**Coastal Sound
International
Choral Festival**

June 29 - July 5, 2009

Vancouver, British Columbia, Canada



La «Méthode Ouverte de Coordination» (OMC) dans le domaine de la culture est une proposition visant à la coopération entre les états membres. Bien que l'OMC ait été créée dans le but d'être un outil permettant de garantir le principe de subsidiarité, les états membres l'ont trouvée trop bureaucratique et comme étant le premier pas de la Commission de l'UE vers l'interférence avec les politiques nationales. Il n'est alors pas étonnant que l'OMC ait été un point de controverse pour le Conseil Culturel dans l'adoption de l'«agenda européen pour la culture». En conséquence, l'OMC sera mise en œuvre à condition d'être «spécialement adaptée», c.-à-d. qu'elle agira dans un cadre flexible et non contraignant où les états membres participeront volontairement à ses actions et procédures.

Priorités futures 2008-2010

Le Conseil a décidé que l'agenda européen pour la culture va être mis en œuvre par l'intermédiaire de plans de travail triennaux couvrant un nombre limité de domaines prioritaires. Pour la période de 2008 à 2010 ces domaines prioritaires sont:

- améliorer les conditions pour la mobilité des artistes et autres professionnels dans le domaine culturel;
- promouvoir l'accès à la culture, particulièrement en facilitant l'accès à l'héritage culturel, le tourisme culturel, le multilinguisme, la digitalisation, les synergies avec l'éducation (en particulier l'éducation artistique) et une plus grande mobilité des collections;
- développer les données, statistiques et méthodologies dans le secteur culturel et améliorer leur comparabilité;
- maximiser le potentiel des industries culturelles et créatives, en particulier les Petites et Moyennes Entreprises (PME);

·promouvoir et mettre en œuvre la Convention UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

Établir des priorités pour une période donnée est certainement une approche pragmatique, mais le problème de la mobilité n'est-il pas toujours important lorsqu'il s'agit d'échange culturel? Il est très appréciable que l'éducation artistique soit une des premières priorités, ce qui bien entendu ne devrait pas s'arrêter après 2010. Profiter de l'occasion pour accélérer la promotion et la mise en œuvre de la Convention UNESCO est très apprécié et le Conseil européen de la musique travaille activement au processus de mise en place avec un de ses groupes de travail.

L'adoption de l'agenda européen pour la culture par le Conseil Culturel est un signe très positif pour tous les acteurs et enthousiastes de la culture. Ce qui est important maintenant est de commencer sérieusement le dialogue entre toutes les personnes impliquées – un dialogue qui soit vraiment d'égal à égal et avec intérêt réciproque. Le respect de la souveraineté culturelle des états membres et l'implication de tous les niveaux dans le débat sont des conditions préalables nécessaires au succès de la promotion de la culture en Europe. Le Conseil Culturel, disposé à être impliqué dans le domaine de la culture, sera pris au mot; flexibilité et bonne volonté ne serviront pas d'excuses à des promesses vides.

Les premiers pas en matière de mise en œuvre de l'«agenda européen pour la culture» sont très prometteurs, l'enthousiasme ne devrait pas diminuer afin que des actions concrètes s'en suivent – de cette façon, l'agenda européen pour la culture échappera au danger de n'être que simple figure de rhétorique.

Simone Dudt

Conseil Européen de la Musique
Secrétaire Générale par interim

Photo gagnante du concours de photographie pour élèves EurVisions 2007, organisé par "Le Ministre des Affaires fédérales et européennes", www.europa.nrw.de - "Europäische Union Hand in Hand", Lea Schreiber, Melanie Sziegoleit, Lisa Johnen, Sandra Königs, Lisa Kutzner Gymnasium an der Gartenstraße Mönchengladbach, 3ème prix Sekundarstufe I



© www.europa.nrw.de